

**Dossier d'information**  
Inscription à l'épreuve écrite d'admissibilité  
Session de septembre 2018

L'épreuve écrite d'admissibilité est prévue

**le 12 février 2018**

Une convocation vous sera adressée par courrier.

## **Éducateur Spécialisé (ES)**

**Formation initiale**

*OU*

**Formation professionnelle continue**

Le coupon d'inscription est à retourner avant le **26 janvier 2018**  
à l'adresse suivante :

**CFPES-CEMEA IDF**  
**Service des admissions**  
**65, rue des Cités**  
**93306 Aubervilliers cedex**

Conditions pour entrer en formation d'éducateur spécialisé .....	2
Inscription aux épreuves d'admission. ....	3
La formation au CFPES-CEMEA IDF:.....	4
La formation d'éducateur spécialisé .....	4
Durée de la formation et les allègements : .....	5
Les financements pendant la formation : .....	8
Etudiants admis dans le cadre de la formation initiale :.....	8
Etudiants admis dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue :.....	8
Le coût de la formation.....	9
Coupon d'inscription à l'épreuve écrite d'admissibilité .....	11

## Conditions pour entrer en formation d'éducateur spécialisé

### LES CANDIDATS DOIVENT REMPLIR AU MOINS UNE DES CONDITIONS SUIVANTES

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- Avoir 18 ans à la date d'entrée en formation.
- Etre titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités,
- Etre titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV,
- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant,
- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant,
- Avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995 susvisé.

### Les épreuves d'admission ont pour but de vérifier les capacités du candidat :

- **A réfléchir sur des thèmes socio-éducatifs et des questions de société (épreuve écrite),**
- **A travailler en groupe (épreuve de groupe),**
- **A formuler son expérience et ses projets professionnels (entretien individuel).**

Les candidats ayant obtenu la moyenne et au-delà à l'épreuve écrite puis aux épreuves orales sont déclarés admissibles. **L'admission** est prononcée par ordre de mérite et en fonction du nombre de places disponibles. Les candidats admissibles sont placés sur une liste d'attente. Ils seront sollicités, si des places deviennent disponibles, en fonction de leur classement.

## Inscription aux épreuves d'admission.

« Les épreuves d'admission, mentionnées au dernier alinéa de l'article D. 451-42 du code de l'action sociale et des familles, comprennent une épreuve écrite d'admissibilité permettant de vérifier les capacités d'analyse, de synthèse et les aptitudes à l'expression écrite du candidat et une épreuve orale d'admission destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession, compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement. » (art.3 arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé)

Les candidats à la formation titulaires d'un diplôme de niveau III du travail social mentionné dans l'annexe IV de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé peuvent demander la dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité (voir coupon d'inscription).

### Les étapes des épreuves écrite et orales

- 1 **L'épreuve écrite d'admissibilité** aura lieu le **12 février 2018**. Vous pouvez dès à présent nous retourner le coupon d'inscription accompagné des pièces demandées et d'un chèque de **35 euros** à l'ordre du CFPES-CEMEA IDF. Les candidats dispensés de l'épreuve écrite doivent s'acquitter également de ces frais.

**Note : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**

- 2 **Un dossier d'inscription aux épreuves orales** sera adressé aux candidats ayant satisfaits à l'épreuve écrite. Il devra être retourné au CFPES-CEMEA IDF complètement instruit, accompagné de toutes les pièces demandées et d'un chèque de **130 euros**. Les épreuves orales se dérouleront la semaine du **3 au 6 avril 2018**.

**Note : les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.**

Le montant total des épreuves d'admission s'élève à **165 euros**.

À l'issue des épreuves orales, les résultats sont communiqués par courrier.

## La formation au CFPES-CEMEA IDF:

Le Centre de Formation aux Professions Éducatives et Sociales est un établissement créé par les CEMEA, un des principaux mouvements d'éducation populaire. Il met en oeuvre les méthodes actives pendant la formation et valorise la coopération, la créativité, la prise de responsabilité, le souci de l'intérêt général et le débat. Il s'agit de former des professionnels qui porteront un regard réflexif sur leur pratique professionnelle.

La formation est assurée par une équipe de formateurs permanents disposant d'une expérience professionnelle dans les domaines de l'action sociale et/ou ayant une formation universitaire, et d'intervenants : professionnels, responsables associatifs, artistes, auteurs...

La formation est organisée sur le mode de l'alternance avec des sessions théoriques et des stages pratiques. L'analyse de la pratique professionnelle et du processus de formation s'effectue dans des groupes de travail qui se réunissent régulièrement pendant le cursus de formation. Les échanges collectifs occupent une place importante et nourrissent la réflexion des étudiants.

Des sessions thématiques : *Histoire du travail social, médiations éducatives, Ecran-Ecrits...*, permettent aux étudiants de découvrir des réflexions ou des pratiques professionnelles et de développer leur créativité.

Les étudiants disposent d'une représentation au Conseil Technique d'Établissement et au Conseil Technique et Pédagogique.

Pendant le cursus de formation, les étudiants bénéficient d'un suivi personnalisé et en petit groupe : rencontres régulières avec les formateurs, ateliers d'écriture, préparation aux épreuves du diplôme : « jurys blancs », travail participatif pour présenter son parcours et les apports de la formation.

## La formation d'éducateur spécialisé

### Les domaines de formation :

La réforme du diplôme d'État d'éducateur spécialisé a été construite à partir de domaines de formation :

DOMAINE DE FORMATION 1 : **Accompagnement social et éducatif spécialisé** (450 heures),

DOMAINE DE FORMATION 2 : 1. **Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé** (300 heures),  
2. **Conception du projet éducatif spécialisé** (200 heures),

DOMAINE DE FORMATION 3 : 1. **Travail en équipe pluriprofessionnelle** (125 heures),  
2. **Coordination** (125 heures),

DOMAINE DE FORMATION 4 : 1. **Implication dans les dynamiques institutionnelles** (125 heures),  
2. **Travail en partenariat et en réseau** (125 heures).

Ces domaines de formations sont construits sous forme de modules :

**La 1<sup>ère</sup> année**, est dédiée à la découverte du métier. L'objectif est de construire les fondamentaux utiles à la pratique professionnelle de l'éducateur spécialisé. Elle comporte 4 modules :

— L'entrée en formation et les rapports aux savoirs

Il s'agit d'impulser une dynamique de formation et d'installer le parcours de formation.

— L'individu et son développement

Il s'agit de construire un socle de connaissances fondant l'éducation spécialisée.

— La découverte et connaissance des secteurs et des publics.

Il s'agit de s'enseigner sur les champs possibles d'intervention en éducation spécialisée.

— Introduction aux outils de l'éducateur.

Il s'agit de s'initier aux pratiques de l'éducation spécialisée.

**La 2<sup>ème</sup> année** est destinée à l'approfondissement des connaissances de l'éducation spécialisée et à la construction des liens entre théorie et pratique. Elle comporte deux modules :

— Les problématiques de l'éducation spécialisée dans leurs contextes et environnement sociaux, institutionnels et politiques

Il s'agit de présenter, à partir des secteurs d'activité préalablement présentés en 1<sup>ère</sup> année, une catégorie de public concerné et d'inscrire sa prise en charge dans le champ institutionnel et législatif correspondant et les pratiques professionnelles spécifiques.

— Conduire un projet : les outils et pratiques éducatives

Il s'agit d'ancrer et construire la pratique éducative dans la dynamique du territoire.

**La 3<sup>ème</sup> année** est consacrée à la professionnalisation ou comment réfléchir SA pratique et LA pratique. Elle se structure autour de 2 modules :

— identité et positionnement professionnel

Il s'agit d'affirmer et consolider la construction d'une identité professionnelle dans un va et vient entre les apports issus de la formation pratique et ceux de la formation théorique.

— Construire un cadre d'analyse utile à la professionnalité

Il s'agit d'encadrer, d'accompagner la réflexion et production des écrits de certification.

## **Durée de la formation et les allègements :**

**La formation d'éducateur spécialisé se déroule sur trois années. Elle se compose de 1450 heures de formation théorique en alternance avec 15 mois de stage.**

Toutefois, certains étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des diplômes antérieurs. Une réunion d'installation des cursus est organisée après les résultats des épreuves d'admission. La durée et les allègements ou dispenses de formation de chacun sont étudiés au regard des documents fournis par les candidats (copie des diplômes, attestations d'emploi, etc.),

Vous trouverez ci-après, à titre d'illustration, un tableau récapitulatif des allègements et dispenses :

## TABLEAU DES DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

DOMAINES DE FORMATION	DF 1 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF SPÉCIALISÉ	DF 2 CONCEPTION ET CONDUITE DE PROJET ÉDUCATIF SPECIALISE	DF 3 COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	DF 4 DYNAMIQUES PARTENARIALES, INSTITUTIONNELLES
DIPLOMES DETENUS PAR LE CANDIDAT				
<b>DE d'assistant de service social</b>	Allègement	Allègement	Dispense	Dispense
<b>Diplôme de conseiller en économie sociale familiale</b>	Allègement	Allègement	Dispense	Dispense
<b>Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants</b>	Allègement	Allègement	Dispense	Dispense
<b>Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé</b>	Allègement	Allègement	Dispense	Dispense
<b>Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation</b>	Allègement	Allègement	Dispense	Dispense
<b>Diplôme d'Etat de moniteur éducateur</b>	Dispense	Dispense partielle	Dispense partielle	Dispense partielle
<b>diplômes sanctionnant 2 ans d'études accomplies après le BAC</b>	Allègement d'un tiers de la durée de formation			
<b>DE TISF ou DEME</b>	Allègement d'un tiers de la durée de formation			
<b>DEAMP ou DEAVS et 5 ans d'expérience professionnelle</b>	Allègement d'un tiers de la durée de formation			
<b>Licence</b>	Allègement deux tiers de la durée de formation			
<b>DUT Carrières sociales</b>	Allègement deux tiers de la durée de formation			
<b>Attestation de réussite à la formation du CNFE de la PJJ</b>	Allègement deux tiers de la durée de formation			
<b>Diplôme d'infirmière ou de puéricultrice</b>	Allègement deux tiers de la durée de formation			

Pour les candidats admis en formation, une réunion d'installation du cursus est organisée au mois de juin. L'objectif est de déterminer un programme individualisé.

Les candidats devront fournir tous les documents nécessaires :

- Copie des diplômes
- Attestation d'emploi et fiches de postes occupés, actuel et passé
- Autres attestations permettant un examen détaillé d'une demande d'allègement.



## Les financements pendant la formation :

### Dans le cadre de la formation initiale :

La formation initiale est réservée aux étudiants n'ayant pas d'employeur

- **La formation est financée par un apport de ressources personnelles**

L'étudiant règle les droits d'inscription et les frais de scolarité. Il prend une cotisation forfaitaire de sécurité sociale pour l'affiliation au régime étudiant

- **Demande d'une bourse :**

Bourses du Conseil Régional d'Ile de France : elles sont réservées aux personnes qui ne sont ni salariées, ni indemnisées par pôle emploi. Les demandes de bourse se font à la rentrée auprès du secrétariat du CFPES-CEMEA.

### Les demandeurs d'emploi :

- **Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) ou de l'Allocation de Fin de formation (AFF)**

Demander le dossier et les renseignements auprès de votre pôle emploi après avoir opté pour un PARE.

**Information :** Les étudiants qui, durant leur formation, arrivent en fin de droits ont la possibilité de faire une demande de la **Rémunération des Stagiaires de la formation professionnelle par l'ASP** et ce uniquement à compter de la 2e année de formation effective, en relais de l'assurance chômage. Renseignements et dossier auprès du secrétariat du CFPES-CEMEA IDF.

### Dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue :

L'employeur ou le fonds s'engage à payer la formation. **Le CFPES-CEMEA IDF n'accueille pas d'élèves dans le cadre de l'apprentissage.**

- **Un plan de formation de l'employeur (PAUF),**
- **Un financement par l'employeur, hors PAUF,**
- **Un programme d'intervention pour la qualification (PIQ) (Unifaf)**
- **Un Congé Individuel de Formation (CIF)**
- **Un Congé de Formation Professionnelle (CFP)**
- **Un autre type de contrat (exemple : contrat de formation pour les salariés de certains Conseils Généraux...)**



## Le coût de la formation sur la base de l'année scolaire 2016/2017 (sous réserve de modification)

Ces tarifs sont indicatifs, ils ne constituent pas un document contractuel. Seule la convention signée avant l'entrée en formation vaut contrat.

### Formation dans le cadre de la formation initiale

Volume horaire et durée de votre formation théorique <sup>1</sup>		Droits d'inscription annuels	Frais de scolarité annuels	Frais de formation pour l'année	Coût annuel	Coût total de la formation <sup>2</sup>
1450 heures	3 ans	174,00 €	526,00 €	Financés par la subvention régionale	700,00 €	2 100€
1050 heures	3 ans	174,00 €	526,00 €		700,00 €	2 100€
700 heures	2 ans	174,00 €	526,00 €		700,00 €	1 400€

### Formation dans le cadre de la formation professionnelle continue

Volume horaire et durée de votre formation théorique <sup>1</sup>		Droits d'inscription annuels	Frais de scolarité annuels	Frais de formation pour l'année	Coût annuel	Coût total de la formation <sup>3</sup>
1450 heures	3 ans	174,00 €	526,00 €	4 833,00 €	5 533,00€	16 599, 00 €
1050 heures	3 ans	174,00 €	526,00 €	3 500,00 €	4 200,00 €	12 600, 00 €
700 heures	2 ans	174,00 €	526,00 €	3 500,00 €	4 200,00€	8 400, 00 €
450 heures	2 ans	174,00 €	526,00 €	2 250,00 €	2 950,00€	5 900,00 €

Autres allègements (exemples post-jury VAE) : un devis personnalisé peut être établi.

<sup>1</sup> La durée de la formation est déterminée au cours d'une réunion d'installation du cursus, au regard des diplômes du candidat, selon les textes en vigueur.

<sup>2</sup> Les frais de transport, d'hébergement et de restauration liés à la formation sont pris en charge par l'étudiant ou son employeur.

**CFPES-CEMEA IDF**  
**Service des admissions**  
**65, rue des Cités**  
**93306 Aubervilliers cedex**

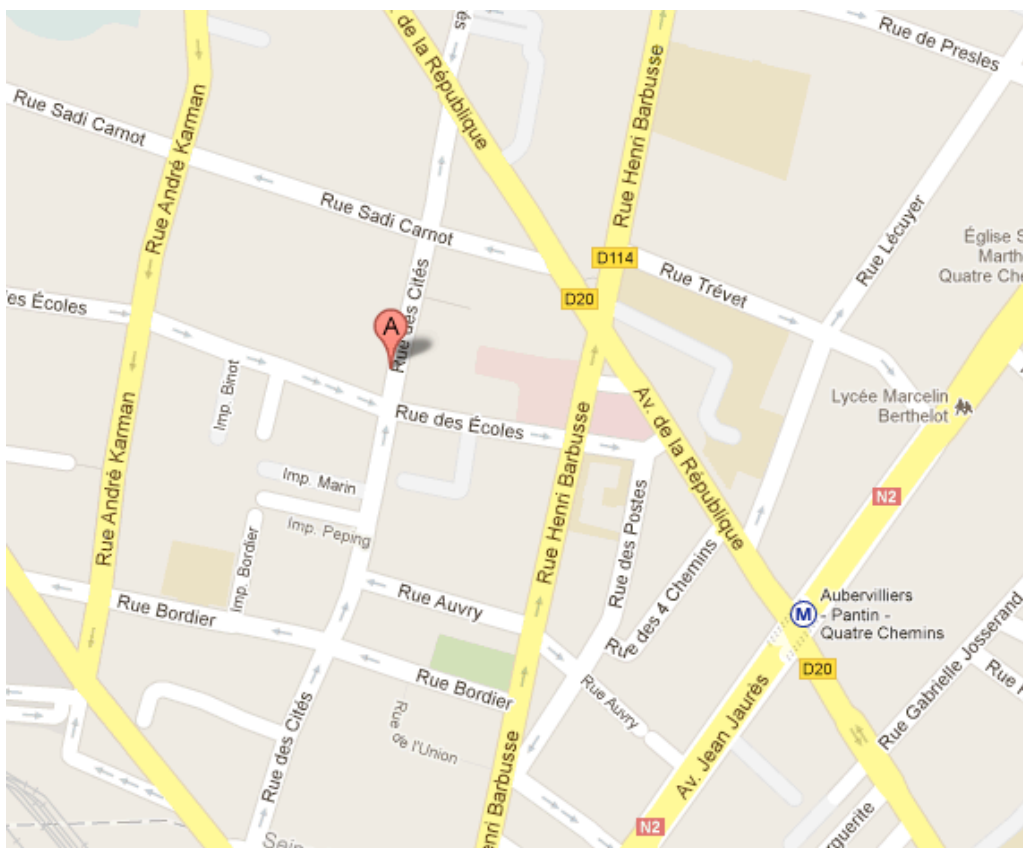
Pour s'y rendre en transport en commun

**Métro : ligne 7**

Arrêt Aubervilliers Pantin Quatre Chemins  
puis  
Bus 150 ou 170, arrêt « rue des Cités »

**RER B :**

Arrêt La Courneuve Aubervilliers,  
puis  
Bus 150, arrêt « rue des Cités »



**Coupon d'inscription à l'épreuve écrite d'admissibilité — Éducateur spécialisé**  
**A NOUS RETOURNER AVANT LE 26 janvier 2018**

A retourner au CFPES-CEMEA, accompagné d'un chèque de 35 euros à l'ordre du CFPES-CEMEA.

Paieement en espèces accepté, sur place, au moment du dépôt du coupon.

**Les mandats cash ne sont pas acceptés.**

Merci d'écrire très lisiblement

Monsieur  Madame

Nom (de naissance) :

Nom marital :

Prénom :

Adresse :

CP/Ville :

Téléphone :

Mail :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité : Française

CEE

Autre

*Je certifie avoir pris connaissance du dossier d'information pour l'entrée dans le cycle d'éducateur spécialisé.*

Je m'inscris **dans le cadre de la formation initiale** (voir page 7)

Je m'inscris **dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue** (voir page 7)

Je demande la **dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité, étant titulaire de l'un des diplômes suivants** : (joindre la photocopie de votre diplôme)

- Diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS)
- Diplôme de conseiller en économie sociale familiale (DCESF)
- Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)
- Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS)
- Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA)
- Lauréat du service civique

Je serais présent(e) à l'épreuve écrite d'admissibilité du 12 février 2018,

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature du candidat